



## Communiqué de presse

---

Paris, le 29 décembre 2022

### **L'ACPR met en garde contre de fausses attestations de garantie financière usurpant la dénomination de l'organisme d'assurance BALCIA INSURANCE SE, sise en LETTONIE**

**L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a été informée de la délivrance de fausses attestations de garantie financière obligatoire en France, notamment pour l'exercice de l'activité d'entreprise de travail temporaire, utilisant frauduleusement la dénomination de la société d'assurance BALCIA INSURANCE SE, sise en LETTONIE.**

La société BALCIA INSURANCE SE, agréée par l'Autorité de supervision financière lettone (Financial and Capital Market Commission - FCMC) et autorisée à intervenir en France sous le régime de la libre prestation de services, a confirmé le caractère frauduleux des dites attestations de garantie financière.

Si vous avez été victime de cette fraude, l'ACPR vous invite à déposer une plainte dans les meilleurs délais.

#### **À propos de l'ACPR**

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son secrétariat général. Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et le site <https://www.abe-infoservice.fr/>

#### **Contact Presse :**

Unité Communication de l'ACPR - Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr) - 01 42 44 72 76